

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

**Décret du 8 décembre 2010 approuvant la dissolution d'une association reconnue d'utilité publique, abrogeant le décret qui a reconnu cette association comme établissement d'utilité publique, autorisant le transfert de ses biens à une fondation et portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique**

NOR : IOCD1014361D

Par décret en date du 8 décembre 2010 :

Sont approuvées la dissolution de l'association reconnue d'utilité publique dite « Les Grands Mutilés (Fédération nationale des plus grands invalides de guerre) » et la dévolution de ses biens à la fondation dite « Fondation des mutilés et invalides de guerre.

Est abrogé le décret du 23 juillet 1927 portant reconnaissance d'utilité publique de l'association dite « Les Grands Mutilés (Fédération nationale des plus grands invalides de guerre) ».

Est reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation des mutilés et invalides de guerre », dont le siège est à Paris.

Sont approuvés les statuts (1) de cette fondation.

---

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.